

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès verbal

Mairie de Michery

05/02/2010

SOMMAIRE

- 1) ALARME À L'AGENCE POSTALE :
- 2) CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION DE SENS NORD ET LA COMMUNE DE MICHERY À PROPOS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :
- 3) RESTAURATION D'OBJETS INSCRITS À L'INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES :
- 4) ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ DE GROUPAMA :
- 5) LANCEMENT DES ÉTUDES D'ASSAINISSEMENT :
- 6) CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE POUR LA RÉHABILITATION DE LA DÉCHARGE :
- 7) CONVENTION AVEC LA DDE :
- 8) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCYN :
- 9) ADHESION DE LA COMMUNE DE PLANTY AU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU :
- 10) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE L'OREUSE ET DE LA COUÉE :
- 11) AJUSTEMENT ET PRÉCISIONS DEMANDÉES PAR LA SOUS-PRÉFECTURE À PROPOS DE LA RÉVISION DU P.O.S. :
- 12) PROPOSITION DE DEXIA / PLAN DE RELANCE PROFESSIONNEL BTP 2009 :
- 13) QUESTIONS DIVERSES :

L'AN DEUX MIL DIX, LE CINQ FEVRIER A VINGT HEURES TRENTE LE CONSEIL MUNICIPAL REGULIEREMENT CONVOQUE S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE FRANCIS GARNIER, MAIRE.

PRESENTS : Francis GARNIER, Marcel MAZALEYRAT, Philippe DELETTRE, Anne-Marie MALLERON, Maryvonne OBERSON, Patrice PILON, Jacques PISCAGLIA, Gisèle DAUTEL, Marie Claire DUFAUD MEYER, Véronique RAYET, Christian MESSAGE, Michel LACOSTE,

Absents et excusés : Isabelle ROGIER qui a donné pouvoir à Francis GARNIER, Marc DA COSTA qui a donné pouvoir à Maryvonne OBERSON

Secrétaire de séance : Christian MESSAGE

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 11 DECEMBRE 2009, signé par tous les membres présents.

1) ALARME À L'AGENCE POSTALE :

Il est prévu d'installer un système de détection d'intrusion dans le bureau de l'agence postale. La société ABC Sécurité a été retenue pour un montant de 2.095,00 € HT

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Le CM accepte à l'unanimité.

2) CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION DE SENS NORD ET LA COMMUNE DE MICHERY À PROPOS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Sur proposition du Maire, le CM décide la modification de l'Eclairage Public rue du 8 Mai 1945 ainsi que dans la rue Charles de Gaulle, pour la fourniture et la pose de 12 luminaires 100W SHP et d'un luminaire 150W SHP.

- Coût prévisionnel : 7 534.80€ TTC
- Participation financière du S.I.E de Sens Nord sur le HT : 3150€
- Montant prévisionnel total restant à la charge de la commune : 3150€ HT+ TVA à 19.6% (récupérable sur le FCTVA) soit 1234.80€.

Il délègue la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Sens-Nord.

Il donne pouvoir au Maire pour signer la convention de mandat pour une maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Sens-Nord.

Le CM accepte à l'unanimité

3) RESTAURATION D'OBJETS INSCRITS À L'INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES :

Notre Église, classée au titre des monuments historiques, contient des objets inscrits à l'inventaire des monuments historiques. Le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art qui a procédé le 1^{er} Octobre 2009 au récolement réglementaire des objets protégés dont la commune est propriétaire, nous a demandé de procéder à la restauration de certains d'entre eux :

- Une statue du Saint évêque en bois polychrome à priori infestée par la présence active d'insectes xylophages.
- Un tableau représentant LA MORT DE SAINT THOMAS BECKETT en mauvais état et présentant des trous.

Il nous a remis une liste d'experts que nous avons consultés en vue de procéder à ces opérations. Il en ressort que le coût de ces opérations s'élève à :

Statue : 3062 € TTC

Tableau : 6675 € TTC

[Retour](#)

Il s'agit des devis les plus bas financièrement, 3 restaurateurs ayant été consultés pour chaque objet. Il nous est précisé que des subventions peuvent être obtenues auprès de la DRAC (40% du montant des dépenses HT) ainsi que du Conseil Général (25% du montant HT).

Nous devons délibérer en CM afin de saisir le Conservateur des Antiquités et Objets d'art.

Le CM accepte à l'unanimité

4) ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ DE GROUPAMA :

Monsieur le Maire rappelle que le 29 Mars 2010, l'Eglise Saint Laurent de Michery a été cambriolée. Il y a eu des détériorations immobilières (les serrures), mobilières (tabernacle) et le vol d'un objet précieux qui faisait partie du patrimoine de l'Eglise, le calice.

Pour couvrir tous ces frais et désagréments, GROUPAMA propose de verser une indemnité de 12 639.44€ selon le détail suivant :

	Indemnité immédiate	indemnité différée
Détériorations immobilières	80,00 €	
Détériorations mobilières	1 600,00 €	959.44€
Calice en Argent	10 000,00 €	
Total	11 680€	959.44€

Le CM accepte à l'unanimité

5) LANCEMENT DES ÉTUDES D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 11 décembre 2009, le plan de zonage d'assainissement de la commune a été approuvé et le bureau d'étude Vincent RUBY a été retenu comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le montant total hors taxes des travaux (réseau et station de traitement) correspondant au zonage retenu s'élève à 2.672.040,00 € selon l'évaluation du Cabinet Yonne Ingénierie qui a réalisé l'étude.

Selon cette même évaluation, les études représentent 10 % du montant des travaux, soit 267.204,00 €.

L'Agence de bassin Seine Normandie subventionne à hauteur de 50 % ces études.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de notre sénateur une subvention exceptionnelle de 60.000,00 € en complément.

Le CM accepte à l'unanimité.

[Retour](#)

6) CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE POUR LA RÉHABILITATION DE LA DÉCHARGE :

Préalablement à la remise en état du site de notre ancienne décharge située sur la route de Chalopin, nous avons l'obligation de faire effectuer une étude préalable visant à vérifier son impact sur l'environnement, principalement sur les eaux souterraines, et de définir les modalités de réhabilitation du site.

En effet, toute décharge sauvage reste un système évolutif du fait de la lente dégradation des déchets qui y sont enfouis, celle-ci pouvant atteindre plusieurs décennies.

Sur les indications de l'ADEME, nous avons consulté des bureaux d'études spécialisés, dont les propositions sont :

- SAFEGE pour un montant total HT de 22.960,00 €
- SCIENCES ENVIRONNEMENT pour un montant total HT de 20.650,00 €

La proposition de SCIENCES ENVIRONNEMENT est plus intéressante car elle inclut, entre autres :

- Le traçage des eaux souterraines, non prévu par SAFEGE,
- 2 piézomètres à 80 mètres pour 10.100 € contre 1 à 50 mètres pour 9.000 € chez SAFEGE

De plus, les renseignements que nous avons obtenus auprès de divers clients de ce bureau d'études sont positifs.

Monsieur le Maire propose donc de retenir le bureau d'études SCIENCES ENVIRONNEMENT pour un montant total HT de 20.650,00 € et de solliciter les subventions auprès du Conseil Régional et de l'ADEME.

Le CM accepte à l'unanimité.

[Retour](#)

7) CONVENTION AVEC LA DDE :

Par convention, la DDE propose les partages comme suit :

ROUTE DE SERGINES à Chalopin pour une longueur de 2015 mètres. Elle est mitoyenne avec la Commune de la Chapelle sur Oreuse sur **440 mètres**. Suite au reclassement de 1959 il est prévu que :

- La commune de MICHERY entretienne la partie SUD du virage dans les bois vers le nord,
- La commune de la CHAPELLE SUR OREUSE entretienne la partie nord de la fourche avec le CR vers le sud.

Route des Romains pour une longueur de **360 mètres**. Elle est mitoyenne avec la commune de GISY LES NOBLES sur **110 mètres**. Suite au reclassement de 1959 il est prévu que :

- La commune de MICHERY entretienne entièrement la dite section,
- La commune de GISY LES NOBLES : Néant.(convention de 1959)

Le CM accepte à l'unanimité

8) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCYN :

Monsieur le Maire rappelle que les statuts de la Communauté de Communes Yonne nord à laquelle nous appartenons sont en cours de révision, afin de préciser notamment l'intérêt communautaire. En effet, l'ambiguïté de certains libellés est préjudiciable à la mise en place de projets communaux dès lors que la totalité de la compétence apparait intégralement transférée à la Communauté de Communes. La Commune de Villeneuve la Guyard souhaite créer une micro crèche pour répondre aux besoins de ses familles. Le dossier en cours depuis un an avec les services de la CAF se heurte aujourd'hui à ce manque de précision des statuts de la CCYN, et ce projet ne peut être conduit par la commune de Villeneuve la Guyard en l'état actuel des statuts.

Aussi, est-il nécessaire, afin de ne pas retarder ce dossier et notamment les demandes de subventions, de modifier l'article 4, notamment le 1^{er} alinéa du b des compétences optionnelles comme suit :

- b) Equipement sociaux, culturels, sportifs et de l'enseignement
réalisation des équipements collectifs sociaux, accueil petite enfance (**hors crèches et micro crèches**)

Cette modification suppose l'agrément des conseils municipaux des 23 Communes constituant la CCYN.

Le CM accepte à l'unanimité

[Retour](#)

9) ADHESION DE LA COMMUNE DE PLANTY AU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que lors de l'Assemblée Générale du Syndicat des Eaux de Sens Nord Est qui a eu lieu le 30 Septembre 2009, les membres présents ont accepté à l'unanimité l'adhésion au Syndicat des Eaux de la commune de PLANTY (Aube).

Considérant la délibération de la commune de Planty en date du 20 Mars 2009 souhaitant son adhésion au syndicat à compter du 1^{er} Janvier 2010,

Considérant la délibération du Syndicat des Eaux de Sens Nord Est en date du 30 septembre 2009 acceptant l'adhésion de la Commune de Planty,

Le CM accepte à l'unanimité

10) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE L'OREUSE ET DE LA COUÉE :

Monsieur le Maire présente une délibération du Syndicat de l'Oreuse et de la Couée du 31 mars 2009 relative à la modification de l'article 12 des statuts du syndicat. En effet l'article 12 fixe les règles de participation concernant les frais de fonctionnement du Syndicat.

Art 12 : L'ensemble des Communes adhérentes participeront aux frais de fonctionnement du syndicat selon les modalités suivantes : 50% en six parts égales, 50% au prorata du nombre d'habitants. Les investissements relatifs à l'Oreuse ou à la Couée seront supportés par les communes :

- la Couée : Communes de Sergines et Michery,
- l'Oreuse : Regroupement de Thorigny, la Chapelle sur Oreuse, Michery, Gisy les nobles et Evry.

Le CM accepte à l'unanimité.

[Retour](#)

11) AJUSTEMENT ET PRÉCISIONS DEMANDÉES PAR LA SOUS-PRÉFECTURE À PROPOS DE LA RÉVISION DU P.O.S :

Suite au contrôle de légalité effectué par la Sous-préfecture sur les modifications du Plan d'Occupation des Sols que nous avons demandées ; nous sommes dans l'obligation de retirer une proposition affectant la zone ND.

Il faut rappeler qu'il s'agit d'une zone qu'il convient de conserver en l'état.

Nous avons demandé la possibilité de construire un bâtiment agricole dans la mesure où le site de l'exploitation jouxte cette zone.

Cette demande ayant été refusée par le contrôle de légalité, nous sommes contraints de retirer cette proposition de l'article ND1 II du règlement d'urbanisme du Plan d'Occupation des Sols.

En ce qui concerne les emplacements réservés, et malgré une seule demande effectuée par l'intermédiaire d'une pétition réalisée en porte à porte par l'ancien maire chez environ 75 foyers, aucune proposition de cette pétition n'a été retenue.

La liste des emplacements réservés du Plan d'Occupation des Sols approuvé en 2002 ne figurera pas dans le nouveau Plan d'Occupation des Sols modifié. Seuls sont conservés les cinq emplacements réservés prévus et figurant dans le dossier d'Enquête publique qui s'est déroulée du 24 août 2009 au 28 septembre 2009.

En effet, la densification du bourg ne justifie pas l'ouverture des voies sur des sentiers existants desservant des petits jardins privés.

Ces sentiers qui sillonnent notre commune, permettent notamment aux personnes âgées de traverser Michery rapidement, en toute sécurité, sans emprunter des routes où la vitesse n'est pas toujours respectée.

D'autre part, la largeur des sentiers étant d'environ 1m à 1,5m, la création de nouvelles voies exigerait le rachat de nombreux terrains de plusieurs habitations qu'il faudrait détruire partiellement. Un projet pharaonique qui n'est pas envisageable même à long terme avec les modestes revenus de notre commune.

De plus, il convient de conserver l'identité de notre centre bourg qui abrite un monument historique, alors que des constructions neuves risquent de ne pas être en harmonie avec notre cœur de village.

Il faut encore signaler qu'en 2008 le village de Michery était dans un état de délabrement total : voirie, bâtiments municipaux, église, station de pompage de l'eau, salle des fêtes, cantine etc.

Avant de créer de nouvelles voies non indispensables, il convient d'abord d'entretenir et rénover ce qui existe.

Le CM accepte à l'unanimité.

[Retour](#)

12) PROPOSITION DE DEXIA / PLAN DE RELANCE PROFESSIONNEL BTP 2009 :

Monsieur le Maire informe le CM que la Commune de MICHERY a été retenue à hauteur du montant demandé par celle-ci, soit 100 000 €, pour bénéficier d'un financement aidé dans le cadre du plan de relance Professionnel BTP 2009. Deux projets ont été évoqués, à savoir la création d'une salle de Conseil et de Mariages ainsi que l'extension de notre salle des fêtes. Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du prêt : 100 000 €

Durée du prêt : 20 ans

Objet du prêt : Financement des investissements

Versement des fonds : en 1 fois avant le 29 Mars 2010

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Taux d'intérêt : 3.98%

Montant de l'échéance : 80 échéances à 1818,71€ et 1 échéance à 1840,82€

Le CM accepte à l'unanimité.

[Retour](#)

13) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le CM qu'il a procédé à l'achat d'un véhicule léger destiné aux pompiers pour un montant de 3500€ ; ce véhicule étant à Lyon, Fabrice GIRARD doit aller en prendre possession dès que possible.

Monsieur le Maire propose au CM de réfléchir sur le problème des appels à cotisations de notre assureur GROUPAMA qui s'élèvent cette année à environ 19500€ pour l'année. C'est un poste qui pèse très lourd dans le budget de la Commune. Il propose de trouver un moyen pour diminuer ce poste en étudiant les différentes propositions demandées auprès d'autres compagnies, Crédit Agricole, par exemple.

L'exercice 2009 est clos et les premiers résultats sont positifs ; les budgets sont en excédent à hauteur d'environ 120 000€, ce qui permet d'autofinancer la cantine/garderie, mais également d'autres projets.

La cantine / garderie sera inaugurée demain 6 février à 14H30 en la présence de Monsieur le Ministre Henri de Raincourt, Madame la Députée ML. Fort et de notre Conseiller Général D. Bourreau et de nombreux autres invités.

Marcel MAZALEYRAT informe que les baux agricoles ont tous été encaissés sauf 3 qui sont gérés par l'étude de Maître B. AUDEUX.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H45.

[Retour](#)

F. GARNIER

M.MAZALEYRAT

AM. MALLERON

M. OBERSON

M-C DUFAUD-MEYER

P. PILON

P. DELETTRE

M.LACOSTE

G.DAUTEL

J. PISCAGLIA

V.RAYET

C. MESSAGE

I.ROGIER qui a donné pouvoir à F. GARNIER

M.DA COSTA qui a donné pouvoir à M. OBERSON